

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 8

date de la convocation :

18 mars 2024

SEANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2024/03 N°7

Objet de la Délibération :
Budget primitif 2024
budget principal

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN,
P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT,

Excusés : S.OBARA, J.PAROT, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET

Suppléants présents :

Pouvoir : S.OBARA à D.MOUSSA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2024,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la présentation des budgets primitifs 2024,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

ADOPTE, par un vote à l'unanimité, le budget primitif 2024 du budget principal (M57)

PRECISE que les budgets ont été votés par chapitre

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

